



MAIRIE
DE
MIEUSSY
HAUTE-SAVOIE
74440

Tél : 04.50.43.01.67
Fax : 04.50.43.14.24
mairie.mieussy@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 octobre 2014
Compte rendu sommaire

Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes

Présents : MM Régis FORESTIER, Maire, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Régis BERTHIER, Sophie CURDY, Nathalie GONCALVES, Arnaud MAGREZ, Eric MEYNET, Arnaud BOSSON, Daniel MERCIER, Anne PISSARD-MAILLET, Christine BUCHARLES

Excusées : Nadine MONTFORT, Chantal LELEU, Delphine CAPRI

Absent : Gérard GUDEFIN

M. Arnaud MAGREZ a été élu secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal approuve le projet de descente des eaux usées de Sommand à Pégnat et de pose d'une conduite d'eau potable et sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau et du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement pour ces travaux.
- 2) Il donne son accord pour l'acquisition des terrains nécessaires à la constitution des périmètres de captage aux lieux dits « La Gochetaz » et « Torche Bise ».
- 3) Il accepte de vendre à la Société PALMYR'IMMO une partie (environ 11,50 m²) de la placette située côté Est du collectif « Les Terrasses du Haut-Fleury » pour un montant de 3 000 € H.T.
- 4) Il fixe à 250 € le montant du loyer mensuel du local communal à usage de commerce et d'un appartement situés au lieu-dit « Forêt d'Ima » et autorise à établir l'acte de bail d'occupation précaire avec la Société « Le Barthou » pour la période courant du 01 décembre 2014 au 31 mars 2014.
- 5) Il approuve le décompte définitif des travaux d'électricité au réservoir de Pégnat pour un montant de 20 733,27 € dont 10 702,23 € de participation communale.
- 6) Suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires, il décide de modifier la durée du temps de travail de 2 agents communaux à temps non complet.
- 7) Dans le cadre des marchés de travaux pour la construction du bâtiment périscolaire et accueil de l'enfance, il accepte l'avenant d'un montant de - 5 914,73 € TTC à établir avec l'entreprise FAVARIO pour le lot étanchéité.
- 8) Afin de poursuivre la réflexion entreprise sur la réhabilitation du bâtiment de la Mairie, il autorise le Maire à signer avec l'intervenante extérieure, Mme Julie BUISSON, un avenant au contrat initial, ledit avenant fixant à 6 le nombre maximum de vacations dont le montant unitaire est de 222 € H.T.
- 9) Il décide d'attribuer une indemnité de conseil au taux de 100 % et une indemnité de budget au Receveur Municipal en poste depuis le 1^{er} mars 2014.
- 10) Il désigne les représentants de la Commune au sein des commissions culture et tourisme du CDDRA du Faucigny :
 - Mme Nadine MONTFORT pour siéger au jury de sélection de l'appel à projets culturels,
 - Mme Claudine DEMIERRE pour siéger au jury de sélection de l'appel à projets Soutien aux hébergements touristiques.
- 11) Il instaure le tarif de location des bois récemment achetés pour la salle socio-culturelle : 0,05 €.
- 12) Il accepte la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par M. Claude DUBOIS (La Combe).

Le Maire,
Régis FORESTIER

